



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2022

La présente est pour vous informer qu'à cause de la situation présente soit la pandémie de la COVID-19, votre conseil municipal siégera par vidéoconférence à huis-clos, le public ne sera donc pas admis au cours de la prochaine séance, cependant la vidéoconférence sera enregistrée et diffusé le lendemain sur le Facebook de la municipalité afin que la population puisse en prendre connaissance.

Vous êtes donc invités, à poser vos questions par courriel à : dq@steannedulac.ca
Ou par téléphone au : 819-586-2110 poste 1, d'ici lundi le 17 janvier 2022 au plus tard 15h.

Vos questions seront ensuite soumises à la séance du 17 janvier 2022 afin que les conseillers en prennent connaissance et puissent en discuter.

Une réponse vous sera par la suite transmise par la directrice générale.

L'ordre du jour est joint à la présente.

Merci de votre compréhension, restons vigilant, restons solidaire, nous en sortirons gagnants.

Lise Lapointe, directrice générale
secrétaire-trésorière



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

ORDRE DU JOUR

Séance du 17 janvier 2022

Adopter Vidéoconférence

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13/12/2021 et de la Séance-extraordinaire du 15/12/2021.
- 4- Adoption des comptes, incluant la carte visa et un paiement accès-D.
- 5- Correspondance.
- 6- Dépôt des rapports de travail.
- 7- Incendie: 7.1 Démission d'un pompier.
7.2 Appui pour la construction d'un centre d'entraînement Ferme-Neuve.
- 8- Aqueduc 8.1 . Règlement 21-272 (compensation branchement réseau aqueduc et Égout).
8.2 Règlement 21-273 (utilisation de l'eau potable).
- 9- Administration générale:
 - 9.1 Quote-part 2022 Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre.
 - 9.2 Demandes d'aide financière:
 - 9.2.1 Escouade active.(2220\$)
 - 9.2.2 Rendez-vous aérien.(800\$)
 - 9.2.3 Club Piteman. (5000\$)
 - 9.2.4 Club des petits déjeuners.(500\$)
 - 9.2.5 MADA. (1000\$)
 - 9.2.6 Panier de Noël. (500\$)
 - 9.2.7 Dépouillement arbre de Noël. (500\$)
 - 9.2.8 Croix-Rouge. (170\$)
 - 9.2.8 Albatros. (200\$)
 - 9.2.9 École Centre Christ-Roi. (250\$)
 - 9.2.10 Fondation Martin Paquette. (100\$)
 - 9.2.11 Centre action bénévole L.B. (350\$)
 - 9.2.12 Centre communautaire Ferme-Neuve. (200\$)
 - 9.2.13 Maison Lyse Beauchamp. (200\$)
 - 9.2.14 Bourse école poly. St-Joseph. (100\$)
 - 9.2.15 Club Quad. (1500\$)
 - 9.2.16 Bourses étudiantes. (1250\$)
 - 9.2.17 Dons (200\$)
 - 9.3 Demandes d'adhésion :
 - 9.3.1 Renouvellement utilisation, portail citoyen Modélium inc.
 - 9.3.2 Renouvellement Bureautech pour deux photocopieurs.
 - 9.3.3 Renouvellement PG Solutions.
 - 9.4
 - 9.4.1 Règlement 21-264 modifiant le 01-133 conteneurs.
 - 9.4.2 Dépôt des rapports d'audits, adoption du budget & du plan triennal d'immobilisation.
 - 9.4.3 Avis de motion, code d'éthique des élus.
 - 9.4.4 Règlement 21-271 taux de taxes 2022.
 - 9.5
 - 9.5.1 Demande pour modification et amélioration cuisine communautaire.
- 10 Ordures 10.1 Règlement # 76 , construction cellule enfouissement.
- 11 MADA. 11.1 Nommer un représentant.
- 12- Activités sportives et culturelles.
 - 12.1 Activités hiver 2022
 - 12.2 Demande d'aide financière initiation à la pêche.
- 13- Varia
- 14 Période de question.
- 15 Levée de la séance.